

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 27-28

Artikel: Chronique parisienne : "être ou ne pas être"
Autor: Lordier, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE FRANÇAIS

SUPPLÉMENT DE

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE

N° 2

Direction : Jean HENNARD
Rédaction : Jean LORBIER

Décembre 1932 - Janvier 1933

Chronique parisienne

„ÊTRE OU NE PAS ÊTRE“

C'est — sous ce titre — de la production que je me propose de vous entretenir aujourd'hui.

Et, contrairement à ce que bien des gens seraient tentés de supposer, en cette période d'« effervescence productive » rarement égalée, cette formule résume admirablement le problème qui se pose avec une angoissante précision:

* * *

Si la production sert de base à l'industrie cinématographique, sur laquelle vient se reposer tout ce qui constitue l'ensemble de la corporation, la réciprocité est, par contre, absolue : du « distributeur » et de l'« exploitant » dépend le sort du producteur.

Parce que cette vérité semble inspirée de M. de La Palice, rares sont ceux qui ont eu la sagesse de s'en inspirer !

* * *

A deux reprises déjà (la première fois en décembre 1930, puis à la même époque, l'an dernier) j'ai eu l'occasion de démontrer l'incompréhension notoire de la « masse » corporative quant à la solidarité professionnelle — vitale, pourtant, dans notre métier.

A deux reprises — et non sans qu'il m'en eût coûté de vifs reproches ! — j'ai ainsi attribué à une *fausse interprétation* du rôle « *individuel* », considéré sous l'angle « *possibilités collectives* », la responsabilité des maux dont nous souffrons.

* * *

A la satisfaction de voir ce même thème repris depuis, et défendu avec acharnement par quelques-uns de nos plus influents confrères parisiens, s'est mêlé l'amertume de constater — une fois de plus — l'inutilité de telles campagnes !

* * *

Aucun progrès dans le sens nécessaire n'a été accompli et chacun continue à tirer à lui la couverture, sans se soucier des inconvénients qui peuvent en résulter pour le voisin.

Et la situation du cinéma n'a pas cessé d'empirer.

* * *

Y a-t-il une raison d'espérer — envers et contre tous, et dans un avenir plus ou moins lointain — sinon une « régénérescence » totale, du moins une amélioration sensible ?

Peut-être.

Et parce que précisément j'ai souvent été taxé de pessimiste — que les circonstances, hélas, ont plus que justifié ! — je me sens plus de force, aujourd'hui, pour manifester une confiance égale en optimisme, en une certaine orientation du problème qui nous occupe — et

nous inquiète — orientation qui semble marquer un premier pas vers une compréhension plus saine et plus sensée du métier cinématographique.

* * *

Je veux parler du « *film économique* », vers la réalisation duquel certaines firmes portent actuellement leurs efforts.

Il s'agit de quelques producteurs qui ont eu la sagesse, soit à la suite d'expériences personnelles, ou, mieux encore, de celles des voisins, d'arriver à cette conclusion... inattendue, tant elle est simple :

Avec un film réalisé suivant un devis « normal » (?) on risque : 1 chance sur 10 de gagner de l'argent,
2 chances sur 10 d'« amortir » son capital,
7 chances sur 10 de perdre de l'argent.

Cette première... et pénible constatation établie, le raisonnement suivant s'imposait :

Dans ces conditions, pourquoi, au mépris de préjugés reposant probablement sur des bases malsaines, pourquoi ne pas essayer d'établir un « ajustement » du *prix moyen de production*, et de produire avec un *devis de production* réduit ?

Au besoin, même, en lésinant sur l'ensemble ?

Le film, ainsi réalisé avec un capital restreint, ne peut atteindre un chiffre d'exploitation suffisant à son amortissement ?

Et ce « *film économique* », par rapport au « *film cher* » doit-il être obligatoirement d'une qualité nettement inférieure ?

N'est-il pas, précisément, un grand nombre de ces « *films chers* » qui s'apparentent de façon ostensible à de vulgaires navets ?

Alors ?

* * *

Alors, certains producteurs ont tenté l'expérience.

Ils ont rogné sur tout : studio, artistes, figuration, réalisation, décors, pellicule...

Ils ont travaillé vite.

Sans, pour cela, travailler mal.

Et cette première expérience fut à ce point encourageante qu'elle a décidé de l'organisation rationnelle de toute une production économique.

Plusieurs firmes, maintenant, ont adopté cette formule salutaire.

Et les premiers films issus de cette conception nouvelle ne portent nullement l'infamante empreinte « *film à prix réduit* »...

* * *

Il serait, évidemment, témoigne de prétendre que,

petit à petit, notre marché pourrait se contenter de ce genre de production.

Loin de moi cette pensée.

Mais, ce qui apparaît d'une façon indiscutable, c'est l'absolute nécessité pour nos producteurs de travailler d'une manière plus rationnelle qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

Le temps n'est plus où l'on pouvait sans hésitation consacrer à la réalisation du moindre film des sommes fabuleuses, dont l'amortissement, à la réflexion, était des plus problématiques.

Pour les producteurs *indépendants*, la question fut un moment vitale : *produire ou ne pas produire*.

Le plafond des possibilités d'amortissement, en moins de deux ans, s'est considérablement affaissé.

Les bases initiales du « devis type de production sonore » devaient à tout prix être ramenées à de plus normales proportions.

Il appartient à de modestes producteurs d'avoir osé le faire, traçant ainsi aux grosses firmes un chemin qu'elles auraient grand tort de ne pas suivre.

En effet, quel intérêt n'y aurait-il pas pour de grosses entreprises, contraintes par leur extension à fournir à leur clientèle une production annuelle de quinze ou vingt films, à y intercaler quatre ou cinq films « économiques ? »

N'y aurait-il pas, pour elles, l'occasion de diminuer ainsi le *prix de revient moyen de leurs productions* ?

Sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le public, car, dans l'état actuel des choses, ces firmes ne nous dispensent pas de *faibles* films, qui n'ont même pas le mérite de coûter moins cher que les bons !

* * *

Et n'est-ce pas dans la rationalisation de la production qu'on peut espérer l'amélioration générale dont j'entrevois tout à l'heure la possibilité ?

Si.

Parce que le jour où le producteur ne sera pas *obligé* de vendre à des prix prohibitifs ses films au *locataire*, celui-ci, à son tour, pourra se montrer moins exigeant vis-à-vis de l'*exploitant*.

Et celui-ci, alors, verra peut-être se terminer le cauchemar qui, depuis de si longs mois, compromet jusqu'à son existence.

* * *

A moins que notre corporation soit à ce point aveuglée, jusque dans son jugement et, dans la compréhension de ses véritables intérêts, qu'elle se complaise dans le marasme où elle se débat.

Ce qui — à vrai dire — ne me surprendrait pas autre mesure !

Jean LORDIER.

JEAN LORDIER

PRÉSENTE SES VŒUX LES MEILLEURS
A TOUS SES AMIS

48, Rue Chaptal

LEVALLOIS-PERRET



Demandez
les Charbons

Les Charbons „Lorraine“

CIELAR

MIRRALUX

ORLUX

permettent d'obtenir l'éclairage le plus sûr, le plus souple
et le plus puissant



„LORRAINE“

COMPAGNIE LORRAINE DE CHARBONS POUR L'ÉLECTRICITÉ

173, Boulevard Haussmann

PARIS 8^{me}